

REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

CERCLE SCOLAIRE FRANCHES-MONTAGNES EST

Cette charte s'applique à l'ensemble des transports organisés par le cercle scolaire FM EST, soit :

- Transports publics (CJ : transports organisés) ;
- Minibus du cercle ;
- Voitures privées (enseignants, chauffeurs et/ou accompagnants);
- Taxi ;

1 ARRET DE BUS

J'attends le bus à l'emplacement qui a été prévu, mes parents font de même :

- Les Rouges-Terres : Derrière la barrière et dans la cour ;
- Le Bémont : Entre le bâtiment et la barrière, pas devant, ni derrière le bâtiment ;
- Les Enfers : Derrière la barrière ou dans la cour ;
- Montfaucon : Arrêts CJ officiels (transports publics) ; dans la cour, derrière les poteaux (autres moyens de transport) ;
- Saint-Brais : Dans la cour devant l'école (transports publics) ; sur les escaliers devant l'école (autres moyens de transport).

En cas de mauvais temps, je peux attendre le bus à l'intérieur du bâtiment.

Dans ce cas, je regarde lorsqu'il arrive pour sortir une fois que le véhicule est à l'arrêt.

Les arrêts mentionnés dans les horaires des bus sont dictés par les domiciles des enfants. Si un arrêt est souhaité à un autre endroit que ceux cités, une demande spécifique doit être faite à la commission d'école qui statuera.

2 SECURITE :

- Je m'approche du bus une fois qu'il est à l'arrêt ;
- Je vais tranquillement, en marchant et sans bousculer les autres jusqu'au bus ;
- J'attends que mes camarades soient descendus du bus avant de monter ;
- Les véhicules des parents ne doivent pas stationner sur la place prévue comme arrêt de bus :
 - Les Rouges-Terres : place goudronnée devant les garages et du côté de l'école ;
 - Le Bémont : devant l'école ;
 - Les Enfers : devant l'école ;
 - Montfaucon : devant la porte de l'école infantine (lors des leçons de piscine et patinoire), arrêts CJ
 - Saint-Brais : dans la cour, devant l'école (lors des leçons de piscine et patinoire), arrêts CJ

3 RESPECT :

- J'attache ma ceinture et je reste assis durant tout le trajet ;
- Je respecte le conducteur / la conductrice ;
- Je respecte les autres élèves et leurs affaires ;
- Je respecte les autres usagers des véhicules ;
- Je suis poli, je ne crie pas et je ne mets pas les pieds sur les sièges ;
- Je suis soigneux et je n'abîme pas le matériel ;
- A l'intérieur des véhicules, je ne bois pas, je ne mange pas et je ne colle pas de chewing-gums ;
- Je n'ai pas d'objets dangereux ;
- Je respecte l'environnement à l'arrêt de bus ;
- Si je ne me sens pas en sécurité, je peux m'adresser à un enseignant ou à la direction de l'école ;

4 UTILISATION DES TRANSPORTS

Les enfants sont autorisés à prendre le bus de leur lieu de domicile jusqu'à l'école et vice-versa pour le retour. L'utilisation des transports organisés par la commission d'école pour d'autres courses (repas dans un autre village, transport chez la maman de jour, sport, etc.) est soumis à approbation de celle-ci.

Ces courses seront tolérées pour autant que les véhicules disposent de suffisamment de place pour répondre favorablement à TOUTES les demandes de la même course et qu'elles soient régulières.

REMARQUE

En cas de non-respect de cette charte, l'élève concerné pourra être dénoncé à la direction et la commission d'école et si nécessaire, celle-ci statuera et notifiera aux parents la nature des sanctions, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'élève des transports. Dans ce cas, les parents sont responsables des transports de leur enfant afin qu'il puisse suivre les cours.

La direction de l'école

Manon Aubry

La Commission d'Ecole

Gilles Beuret